

# REGLEMENT PARTICULIER

## HAVERSIN RALLYESPRINT CONDROUZIEN 13 AOÛT 2017

EPREUVE AVEC LE STATUT « OPEN » COMPTANT POUR

LE CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE – BRUXELLES  
LES CHAMPIONNATS PROVINCIAUX – BRABANT – LIEGE – LUXEMBOURG – NAMUR

Cette épreuve est organisée avec le concours de :

LA PROVINCE DE NAMUR et les VILLES DE CINEY et ROCHEFORT  
LES ZONES DE POLICE CONDROZ FAMENNE et LESSE ET L'HOMME  
LA ZONE DE SECOURS DINAPHI  
LE PARAM SERVICES AMBULANCES et LE SERVICE MEDICAL SSRB  
LE CLUB DE FOOTBALL US HAVERSIN  
LES COMMISSAIRES DE SECURITE  
DE NOS PARTENAIRES ET FIDELES SPONSORS





<b>EPREUVE</b>	<b>7<sup>e</sup> RALLYE SPRINT CONDRUZIEN</b>
<b>VISA ASAF N°</b>	<b>041 / 2017</b>
<b>DATE</b>	<b>12 &amp; 13 AOÛT 2017</b>
<b>ORGANISATEUR</b>	<b>AUTOMOBILE CLUB NAMUR asbl</b>
<b>ENTREPRISE N°</b>	<b>433.490.624</b>

### **ADRESSES DU QG RALLYE - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES - TECHNIQUES**

Esplanade du Football club US - HAVERSIN, Route de Pessoux -16 / 5590 HAVERSIN

## **REGLEMENT PARTICULIER**

### **Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO**

La Division « HISTO- DEMO » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division « HISTO – DEMO » n'est pas une compétition.**

**Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.**

La Division « HISTO - DEMO » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

**Avertissement :** Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

### **Respect de l'itinéraire**

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation.

Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

### **Temps maximum**

En vertu de l'art. 26.11.6.10 du RPR, les participants de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité, une épreuve de rallye de type B ou B-Short ou de Rallye Sprint, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, **+ de 15 min. par secteur, + de 30 min. par section ou sur l'ensemble déjà parcouru, de l'épreuve**), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

**Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.**

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant **l'itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

**Rappel :** L'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.

### **Co-équipiers**

Comme dans les autres Divisions, le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « Histo-Démo » **DOIT être âgé de 18 ans au minimum. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés, ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.



### Admission des voitures

**Seul**, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1991 à minuit, est admissible. Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit **antérieure au 31 décembre 1991, à minuit** (Voir Art. 27.5 du RPR).

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;
- Le véhicule devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;
- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

### Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "**conduites intérieures**" sont autorisées à participer ; les voitures du type "**cabriolet/roadster**" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé **ou** si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques (cf. : clôtures) dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadster, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/dôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le **31/12/1961**.

**Aucun passeport technique** ni aucune fiche d'identité ne devront être produits.

La voiture, même si elle est immatriculée à l'étranger, doit être en conformité avec les impositions légales, tant au niveau des **documents** et des **équipements de sécurité** qu'au niveau du **bruit** en vigueur en Belgique.

**L'arceau de sécurité** (voir Ch. VI, art. 4.2 du Règlement Technique Général) n'est pas obligatoire mais, fortement recommandé. (Voir Art. 27.5.6, ci-dessus).

Le **pare-brise** en verre feuilleté n'est pas obligatoire mais, conseillé.

Les **ceintures de sécurité** sont obligatoires si elles sont reprises à l'éventuel P.V.A. de la voiture présentée. Si c'est le cas, elles seront bouclées durant toute la durée de l'épreuve (liaisons et ES).

Les **harnais et les sièges baquets** ne sont pas obligatoires mais si la voiture en est pourvue, ils ne pourront présenter une éventuelle **date de péremption dépassée**.

Le port du **casque attaché** est obligatoire en ES (sous peine d'exclusion) et interdit sur les parcours de liaison (sous peine d'une amende de **25 €**).

Les **voitures de compétition de la catégorie 2** (carte de CTA rouge) ou immatriculées "Ancêtre" ("O") avec carte ROUGE de compétition sont acceptées.

### Equipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

**Rappel :** Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

### Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements" (Carton Jaune et Carton Rouge). A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.



## TIMING

DATES 2017	HEURES	LIBELLES	
Lundi 19 juin		Parution du règlement	
Lundi 03 juillet		Date de début des engagements	
<b>Adresse : LOCAL DE L'AUTOMOBILE CLUB DE NAMUR – JAMBES</b>			
Mardi 08 août	20h00	Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros	
Jeudi 10 août	20h00	Attribution des numéros (liste disponible uniquement SAMEDI 12 AOÛT 2017)	
<b>Adresse : ESPLANADE DU FOOTBALL CLUB US – HAVERSIN</b>			
Samedi 12 août	12h30	Affichage de la liste des engagés	
	13h30	Ouverture de la permanence	
	13h30	Ouverture des vérifications administratives	
	13h30	Distribution du road book	
	14h00	Début des reconnaissances	
	14h30	Ouverture des vérifications techniques (article : 8 du RSG)	
	18h00	Fermeture des vérifications administratives	
	18h30	Fermeture des vérifications techniques	
	19h30	Fin des reconnaissances	
	20h00	Fermeture du secrétariat	
Dimanche 13 août	07h30	Ouvertures du secrétariat	
	07h30	Début des reconnaissances (complémentaires - accord de la Direction de Course)	
	07h30	Ouverture des V.A. et V.T. (complémentaires - accord de la Direction de Course)	
	08h00	Fermeture des V.A. et V.T.	
	08h30	Fin des reconnaissances	
	09h00	Affichage de la liste des voitures qualifiées	
	09h20	Ouverture du parc fermé	
	<b>UN AUTRE TIMING VOUS SERA PEUT ETRE COMMUNIQUE PAR ADDITIF EN FONCTION DES ENGAGES</b>		
	09h30	Départ de la voiture n°1 pour le tronçon 1 (OFFICIEL)	
	12h00	Départ de la voiture n°1 pour le tronçon 2 (sauf additif)	
	14h00/14h30	BREAK (sauf additif)	
	14h30	Départ de la voiture n°1 pour le tronçon 3 (sauf additif)	
	16h30	Départ de la voiture n°1 pour le tronçon 4 (sauf additif)	
	17h15	Rentrée voiture n°1 au parc fermé (sauf additif)	
	30 min.	Après la rentrée de la dernière voiture : Affichage officieux des résultats	
30 min.	Après l'affichage officieux : OFFICIALISATION DE TOUS LES RESULTATS		
30 min.	Après l'affichage officiel : Proclamation des résultats		



**!!! CONTACTS ET FORFAITS UNIQUEMENT VIA !!!**

**ADRESSE MAIL [rallye.condruzien@ac-namur.be](mailto:rallye.condruzien@ac-namur.be)**



# OFFICIELS

## COMITE ORGANISATION

<b>MEMBRES D'HONNEUR</b>	G HENROT	Er LERSON	D ROQUET		
<b>PRESIDENT</b>	E LERSON				
<b>VICE-PRESIDENT</b>	J LIEGEOIS	R BEAUME			
<b>TRESORIER GENERAL</b>	C GOSSIAUX				
<b>SECRETAIRE GENERALE</b>	M MORSA				
<b>MEMBRES</b>	P. DEMONTE	T. FOCANT	J FRERE	JG GILSOUL	D. HOTTIAS
	J.KESCH	L LERSON	JL.MOLITOR	P. NEUVILLE	E. PIRSON

## PRINCIPAUX OFFICIELS DU CLUB

<b>ORGANISATION GENERALE</b>	<b>DIRECTION</b>	LERSON Etienne			Lic : NA-935
<b>DIRECTION DE LA COURSE</b>	<b>DIRECTEUR</b>	PLOMTEUX Vincent			Lic : NA-966
	<b>ADJOINTS</b>	LIEGEOIS Jules			Lic : NA-937
		BEAUME Richard			Lic : NA-946
		BELOT Christian			Lic : NA-939
		MARTIN Mickael			Lic : NA-827
<b>DIRECTION DE LA SECURITE</b>	<b>DIRECTEUR</b>	PIRSON Eric			Lic : NA-977
	<b>ADJOINTS</b>	DEMONTE Philippe			Lic : NA-827
		CREPIN Martial			Lic : NA-984
		GILSOUL Jean Gabriel			Lic : NA-905
		METNIK Olivier			Lic : NA-990
		SWIRIO Kevin			Lic : NA-912
<b>SECRETAIRE - FINANCES</b>	<b>SECRETAIRE MEETING</b>	HANOZIN René			Lic : NA-914
	<b>EXTRA SPORTIF</b>	CAP R.	BUREAU I.	MOREAU N.	LAVIOLETTE S
<b>RELATIONS CONCURRENTS</b>	<b>OFFICIELS DU MEETING</b>	BRECHT Patrice			Lic : HT-920
		CIGLIA Joackim			Lic : NA-933
<b>BUREAU DE CALCULS</b>	<b>RESPONSABLES DU BUREAU</b>	MENTEN Patrick		EGGERMONT Cédric	
	<b>CHRONOMETRAGE PARCS</b>	GOFFIN Vincent			
<b>PARCOURS</b>	<b>RESPONSABLES CLUB</b>	LERSON Etienne		LERSON Luc	
		DEBATY Eric		PLOMTEUX Vincent	
<b>DIRECTION MEDICALE</b>	<b>DIRECTEUR DES OPERATIONS ET COORDINATEUR MEDICAL</b>	Docteur RANS Denis			Lic : NA-
		INAMI 1-9653485-900			
	<b>INTERVENTION MEDICALE</b>	Equipe SSRB			
	<b>INTERVENTION AMBULANCES</b>	PARAMEDICAL SERVICES			
<b>PARC FERME</b>	<b>RESPONSABLE</b>	MARTIN Micka			
	<b>GESTION</b>	Equipe CCB DINANT			
<b>PARC ASSISTANCE</b>	<b>RESPONSABLE</b>	SWIRIO Kevin			
	<b>GESTION</b>	Equipe CCB DINANT			
<b>DIRECTEURS ES</b>	S-6	<b>DIRECTEUR ES</b>	BEAUME Lionel		Lic : NA-845
	S-7	Directeur ES sécurité	KESCH Jacques		Lic : NA-948
		Responsable Equipe de Sécurité	MODAVE Louis		Lic : CAS-20402
<b>VOITURES SECURITE</b>	<b>RESPONSABLE</b>	LERSON Luc			Lic : NA-895
	S-4	<b>FEU ROUGE</b>	MARCIN Marcel	VAN DEN ABEELE Roxane	
	S-2	<b>OBSERVATEUR</b>	LIEGEOIS Jules		
	S-3	<b>HOMOLOGATION</b>	BELOT Christian		
	S-1	<b>DIRECTION SECURITE</b>	PIRSON Eric		METNIK Olivier
	00	<b>SECURITE COURSE</b>	GILSOUL Jean Gabriel		CREPIN Martial
	0	<b>SECURITE COURSE</b>	BEAUME Richard		MARTIN Mickael
S-5	<b>FEU VERT - DAMIER</b>	DEMONTE Philippe		SWIRIO Kevin	
<b>LOGISTIQUE</b>	<b>RESPONSABLE</b>	DEMONTE Olivier			Lic : NA/
	<b>ADJOINT</b>	DUMONT Julien			
<b>PRESSE - SPEAKER</b>	<b>RESPONSABLE</b>	FRERE Julien			Lic : NA-920
	Accueil Presse - Médias	MOREAU Nathalie			



## OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

COMMISSAIRES SPORTIFS	PRESIDENT	DEBARSY André	Lic : NA-924
	MEMBRES	SAVARY Rémy	Lic : NA-254
	STAGIAIRE		
COMMISSAIRES TECHNIQUES	PRESIDENT	GILBERT Georges	Lic : NA-973
	MEMBRES	PUISSANT Jean Claude	Lic : NA-957
		RIHOUX Daniel	Lic : NA-813
		BERNARD Alain	Lic : HT-353
	STAGIAIRE	WILLEM David	Lic : LX-706
SECRETAIRE	CATOUL Marie Luce	Lic : NA-964	
INSPECTEURS SECURITE	RESPONSABLE	PUISSANT Jean Claude	Lic : NA-957
	STAGIAIRE		
OBSERVATEUR	RESPONSABLE	JAUQUET Steve	Lic : HT-301

## PERMANENCES / AFFICHAGES

### • PERMANENCES - AFFICHAGES

AVANT LE RALLYE	LERSON ETIENNE
Du 01/08/2017 au 11/08/2017 DU 14/08/2017 au 16/08/2017	10h – 12h / 14h – 17h
AVENUE JEAN MATERNE 150/2 (5100-JAMBES) TEL : 00-32- (0)81/30.85.06 - Téléfax 00-32- (0)81/31.21.32 rallye.condruzien@ac-namur.be	

PENDANT LE RALLYE	
Du 12/08/2017 au 13/08/2017	07h – 12h / 13h – 24h
ESPLANADE DU TERRAIN DE FOOTBALL CLUB US-HAVERSIN / ROUTE DE PESSOUX-16 (5590-HAVERSIN) TEL : 00-32- (0)81/30.85.06 - Téléfax 00-32- (0)81/31.21.32 rallye.condruzien@ac-namur.be	

## ORGANISATION

### ARTICLE : 1

### DEFINITION

Les **12-13 AOUT 2017**, l'épreuve dénommée le **7<sup>e</sup> RALLYE SPRINT CONDROZIEN**.

Cette épreuve OPEN (Participation étrangère autorisée) comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles de la discipline les Championnats des Provinces de Namur – Brabant – Liège – Luxembourg sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

### ARTICLE : 2

### PARCOURS

Le rallye sprint se disputera sur une étape de classement en ligne avec (0 % terre) :

EC	LIAISONS	MANCHES	%
10.48 Kms	2.09 Kms	12.57 Kms	83.37
X 4	X 4	X 4	
41.92 Kms	8.36 Kms	50.28 Kms	

### ARTICLE : 3

### ADMISSION DES VEHICULES

L'épreuve accueillera les concurrents des DIV : 1-2-3 et 4 ainsi que ceux des DIV PH : CLASSIC – SR.  
Elle accueillera également ceux de la Division HISTO-DEMO (Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR).



**4.1 Divisions obligatoires :**

Le nombre de participants est limité à **120** en ce qui concerne le cumul des divisions 1-2-3-4, PH CLASSIC et PH SR. Suivant l'article 9.2 du RSG et l'article 5 du RPR.

**ATTENTION :**

Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure d'écrite à l'article 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réserviste 24(20%) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqués ci-dessus (voir l'article 9.2 du RSG).

**REMARQUES :**

Les pilotes prioritaires aux termes de l'article 5.1.1 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le **08 août 2017**.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

**4.2 Division Facultative :**

Le nombre de participants est limité à **20** en ce qui concerne la Division Histo-Démo. Suivant l'article 9.2 du RSG et l'article 5 du RPR.

**ATTENTION :**

Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure d'écrite à l'article 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réserviste **4** (20%) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 20 équipages initialement retenus, comme indiqués ci-dessus (voir l'article 9.2 du RSG).

**REMARQUES :**

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à **140**.

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, **le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

**A) Engagement (voir Article 9 du R.S.G.) [Contacts et forfaits uniquement \(rallye.condruzien@ac-namur.be\)](mailto:rallye.condruzien@ac-namur.be) :**

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des « **Vérfications** » adéquate et du formulaire « **Photocopies des licences** » devra parvenir exclusivement **par voie postale**, au plus tôt le **LUNDI 03 JUILLET 2017** et au plus tard le **MARDI 08 AOÛT 2017 avant 20h00**, au secrétariat

- **L'AUTOMOBILE CLUB NAMUR, AVENUE JEAN MATERNE 150/2 - 5100 JAMBES.**

Ils seront aussi acceptés jusqu'au samedi **12 août 2017** et au maximum 1h avant la fermeture du contrôle des documents (17h00) moyennant une majoration de 25€ (voir RSG-art : 9.1-b).

**Photocopies des licences**

**Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont invités à joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).**

**N.B. :** Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant, avant le **MARDI 08 AOÛT 2017 à 20 heures** en mentionnant « **EQUIPAGE : Noms pilote et copilote** ». (Attention aux délais bancaires).

**Les paiements arrivés avant le 03 JUILLET 2017 seront retournés et l'inscription ne sera pas prise en considération.**



Aucun chèque, ni aucun double de formulaire de virement ou autre ne sera accepté comme preuve de paiement.

<b>FRAIS D'INSCRIPTION</b>	<b>DIV : 4</b>	<b>DIV : 1 – 2 – 3 / PH</b>	<b>HISTO - DEMO</b>
<b>FRAIS ASSURANCE – TAXES – DIVERS = TOTAL</b>	<b>180 €</b>	<b>145 €</b>	<b>105 €</b>
<p>Le compte BE93-1096-6734-3467 de l'a.s.b.l. Automobile Club Namur doit être crédité de cette somme, pour le <b>JEUDI 10 août 2017 au plus tard</b> avec la mention « <i>Noms du pilote et copilote</i> ».</p> <p><b>PASSE CETTE DATE NE PLUS PAYER SUR LE COMPTE MAIS AU SECRETARIAT LE SAMEDI 12 AOUT 2017</b></p>			

### B) Attribution des numéros (voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros de départ aura lieu le **JEUDI 10 AOUT 2017 à 20h00**, au secrétariat de l'Automobile Club Namur, Avenue Jean Materne 150/2 - 5100 Jambes.

Ils seront rendus publics le **12 AOUT 2017 à 12h00** (**uniquement sur le site de l'épreuve**).

<b>Div : 1 – 2 – 3 – 4</b>	<b>Div : PH – SR</b>	<b>Div : PH CLASSIC</b>	<b>Div : HISTO – DEMO</b>
<b>N° 1 à 200</b>	<b>N° 201 à 250</b>	<b>N° 251 à 299</b>	<b>à partir de 300</b>

Il est à noter que les concurrents des DIV : PH CLASSIC – PH SR peuvent être mélangés dans l'ordre des départs selon leur niveau de performances présumé, mais qu'ils doivent conserver le numéro spécifique à la division, qui leur a été attribué.

### ARTICLE : 6

#### ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Ravitaillement : à la station d'essence **PIRAGRI -DEBATY** (Rue de Barvaux, 149 – 5590 HAVERSIN.)  
La station sera accessible durant toute l'épreuve

Assistance : attention à la remarque en ce qui concerne la date pour la mise en place  
Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.  
L'assistance se fera uniquement : **HAVERSIN : rue de HAYD – quartier de RIBEAUCOURT**

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ceux-ci, seules, des réparations effectuées par les membres de l'équipage utilisant du matériel embarqué et avec les moyens du bord seront autorisées.

**ATTENTION : MISE HORS COURSE A LA 1<sup>ère</sup> INFRACTION CONSTATEE**

### A RESPECTER SCUPULEUSEMENT

- Pour des raisons évidentes de sécurité et pour une meilleure organisation de la zone d'assistance, l'accès à cette zone sera interdit la nuit de samedi à dimanche.
- La mise en place sera seulement autorisée le dimanche matin à partir 07h00
- Les remorques y seront interdites et un emplacement vous sera attribué à cet effet.
- Un plan d'accès vous sera communiqué dans le road book
- L'usage du BARBECUE est interdit dans la zone d'assistance
- Pour plus de fluidité, vous recevrez qu'un seul L/P voiture
- L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension de (3m/4m) déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25€.

### ARTICLE : 7

#### RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue librement et **UNIQUEMENT**,

- le **SAMEDI 12 AOUT 2017 de 14h00 à 19h30**
- le **DIMANCHE 13 AOUT 2017 de 07h30 à 08h30 (uniquement avec l'accord de la direction de Course).**

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur (recos - autorisées).  
Le port du casque étant interdit durant les reconnaissances.

Ces conditions concernent aussi les participants de la division HISTO-DEMO



**A méditer :** A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaisances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leur jugement sera sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur

Durant une période prenant cours 3 mois avant l'épreuve, tout concurrent convaincu d'avoir effectué des reconnaissances en dehors du timing ou en contravention avec le présent règlement, se verra infliger les sanctions énumérées à l'article 2.3.5 du règlement particulier Rallye.

Les amendes seront dues, même si le licencié n'était pas encore engagé à l'épreuve au moment de l'infraction.

Les sanctions tant pénales que sportives seront de stricte application concernant toutes infractions constatées durant toute la totalité de l'épreuve, quel que soit l'autorité ayant constaté l'infraction.

### **Identité et attributions des juges de faits :**

**PIRSON Eric**

**BEAUME Richard**

**MARTIN Mickael**

**GILSOUL Jean-Gabriel**

**BEAUME Lionel**

**SWIRIO Kevin**

**CREPIN Martial**

**DEMONTE Philippe**

**METNIK Olivier**

**LIEGEOIS Jules**

**SCHWARTZ André**

**BEAUME Lionel**

**LERSON Etienne**

**BELLOT Christian**

**KESCH Jacques**

#### **ARTICLE : 8**

#### **PARC FERME**

Le parc fermé sera situé le long du terrain de football de Haversin - Route de Pessoux, - 5590 Haversin  
Il sera accessible **UNIQUEMENT** le **DIMANCHE 13 AOUT 2017, à partir de 09h20.**

#### **ARTICLE : 9**

#### **VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

### **Documents à présenter :**

- **carte d'identité**
- **permis de conduire**
- **licences de compétition (ASAF-VAS)**
- **Licences RACB (épreuve OPEN)**
- **Licences ASN étrangères – attestations.**

Elles auront lieu le **SAMEDI 12 AOUT 2017 entre 13h30 et 18h00** et le **DIMANCHE 13 AOUT 2017 entre 07h30 et 08h00** pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille (**avec l'accord de la direction de course**).

Elles se dérouleront sur l'Esplanade du football club US- Haversin - Route de Pessoux - 16 / 5590 HAVERSIN

**ATTENTION : En dehors des licences « 1J-L » - « histo-démo » - « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « L » - « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les Rallyes Sprints. En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises seront donc admis au départ (Voir art. 2.2.10 du R.S.G.).**

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.), elle est ouverte aux licenciés nationaux belges sous le couvert de leur licence RACB Sport. Les licenciés étrangers porteurs d'une licence « NATIONALE » ou « INTERNATIONALE », seront également admis au départ sous le seul couvert de leur licence étrangère, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de les de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement.

**RAPPEL : le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting)** d'une voiture inscrite en DIV : HISTO-DEMO doit avoir l'âge de 18 ans. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture à aucun moment de la manifestation.



**Rappel :** Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin

**Les éventuelles V.T. finales :** "Garage DEBATY", Rue de Barvaux, 149 – 5590 HAVERSIN

Elles auront lieu le **SAMEDI 12 AOUT 2017 entre 14h30 et 18h30** et le **DIMANCHE 13 AOUT 2017 entre 07h30 et 08h00** pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille (**avec accord de la direction de course**).

**Les voitures DE TOUTES LES DIVISIONS reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.**

Elles se situeront sur l'Esplanade du football club US - HAVERSIN et se dérouleront suivant le timing établi par l'organisateur.

**HISTO-DEMO : heure de passage après 18h30**

Si lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la **demi-heure après l'arrivée** du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route :

Esplanade du football club US – HAVERSIN - Route de Pessoux – 16 / 5590 - HAVERSIN.

**Il est rappelé d'être très attentif aux impositions concernant la présentation de l'équipage auprès du service médical en cas de sortie de route.**

La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant :

**DATE : DIMANCHE 13 AOUT 2017.**

**HEURE : 30 minutes après l'officialisation des résultats**

**SITUATION : Esplanade du Football CLUB US -HAVERSIN.**

COUPES	DIVISIONS	PILOTES / CO-PILOTES
1 <sup>er</sup> EQUIPAGE	PH / SR	
1 <sup>er</sup> EQUIPAGE DE CHAQUE CLASSE	PH / CLASSIC	
LES 3 PREMIERS EQUIPAGES DU CLASSEMENT GENERAL	PH / CLASSIC	CLASSES 16-17-18 CONFONDUES
LES 5 PREMIERS EQUIPAGES	1-2-3	CONFONDUES
LES 3 PREMIERS EQUIPAGES	4	
LES 3 PREMIERS DE CHAQUE CLASSE	1-2-3	
	4	
LA PREMIERE ECURIE	1-2-3	CONFONDUES
LA PREMIERE DAME	1-2-3	CONFONDUES
	4	
	PH - SR	
	PH - CLASSIC	

- Chaque équipage recevra un road-book assistance.
- Des programmes avec la carte du parcours et la liste des engagés seront en vente à l'esplanade du football club US - HAVERSIN - Route de Pessoux – 16 / , 5590 HAVERSIN.
- Une petite restauration et des boissons seront à la disposition des pilotes et des spectateurs, sur l'EC et sur l'esplanade du football.



Esplanade du Football club US - HAVERSIN – route de Pessoux – 16 / 5590 - HAVERSIN.  
VOIR LE PLAN dans le road book et sur le site.

VOIR LES DERNIERES PRESCRIPTIONS ASAF (chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des Prescriptions ASAF 2017 seront d'application.

Le règlement a été approuvé par :

NOMS - PRENOMS	LICENCES N°	FEDERATIONS	DATES	N°
DEMARCHE Christophe	998	CSAPN	01/06/2017	
JAUQUET STEVE	301	ASAF	01/06/2017	

La licence d'homologation du parcours été délivrée par :

NOMS - PRENOMS	LICENCES N°	FEDERATIONS	DATES	N°
PUISSANT Jean Claude	957	ASAF	07/06/2017	

**ATTENTION RAPPEL : PAR RESPECT POUR LES RIVERAINS :**

**ASSISTANCES = Mise en place interdite avant le dimanche 07h00**

**DEROGATION SPECIALE :**

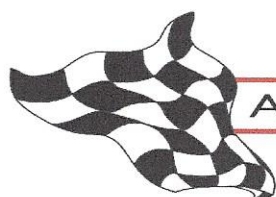
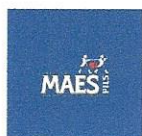
UNIQUEMENT POUR LES PILOTES QUI VIENNENT DE LOIN

**SPECIALE UITZONDERING :**

ALLEEN VOOR PILOTEN DIE KOMEN VAN VER WEG

**CONDITIONS – VOORWAARDEN**

1. faire la demande par écrit au secrétariat / *maken het verzoek schriftelijk bij het secretariat*
2. avoir l'autorisation de l'organisation / *toestemming hebt van de organisatie*



**AUTOMOBILE CLUB NAMUR**

a.s.b.l.





**ARTICLE : 6**

## **PARC D'ASSISTANCE**

*La Ville de Ciney et les membres de l'Automobile Club de Namur, vous souhaitent la bienvenue au RS CONDRUZIEN.*

*Comme vous le savez certainement, la Ville de Ciney vient en aide à notre organisation et met à notre disposition le centre du village d'HAVERSIN pour y organiser votre assistance.*

*Afin de privilégier nos bonnes relations que nous avons avec nos riverains et de veiller à leur tranquillité, nous vous demandons de bien vouloir respecter les lieux privés et les plantations.*

## **REFUELING**

*D'autre part, à la demande des pompiers et de la police et surtout par expérience à un autre niveau d'organisation, nous avons prévu une zone de refueling à la station PIRAGRI – DEBATY.*

*Nous souhaiterions avoir votre aide et que vous profitiez au maximum de ce service.*

*Bien entendu, il ne s'agit pas d'un argument commercial, (pour les mauvaises langues), mais bien d'un argument de sécurité très important.*

*Dans un premier temps, nous voulons vous éviter de vous déplacer avec du carburant et dans un deuxième temps, vous obliger à faire le plein de vos véhicules près des zones habitées.*

*Nous avons prévu un timing assez long, pour cette zone de refueling, qui vous permettra de faire votre ravitaillement en carburant en étant plus à l'aise.*

## **BARBECUE**

*Dans le même ordre d'idée, pour le respect des riverains et pour la sécurité, l'usage du barbecue sera interdit dans la zone d'assistance.*

*Nous comptons beaucoup vivement sur votre collaboration.*

*Nous faisons tous partie de cette organisation et en agissant de la sorte, nous aurons tous une belle image du sport automobile.*

*Nous pensons, qu'il y va de notre avenir !!!*

*D'avance un tout grand merci de la part des riverains et des membres de l'Automobile Club de Namur*

Les membres de la direction de course





RECONNAISSANCES - VERKENNINGEN - RECCE  
AUTORISEES - GEMACHTIGD - AUTHORIZED

12-13 / 08 / 17

Merci de rendre ce document dûment rempli et signé lors de la distribution du road book  
Dit document volledig ingevuld en onderlekend afgeven bij de overhandiging van het roadbook a.u.b  
Please hand over this document, duly completed and signed, at the distribution of the road book

PILOTE - PILOOT - DRIVER : 1

GSM :

START N°

Nom

PILOTE - PILOOT - DRIVER : 2

GSM :

Nom

PROPRIETAIRE - EIGENAAR - OWNER

GSM :

Nom

ADRESSE :

VILLE :

VEHICULE DE RECONNAISSANCE - VERKENNINGSWAGEN - RECCE CAR

MARQUE - MERK - MAKE / TYPE

COULEUR - KLEUR - COLOR

N° PLAQUE - N° PLAAT - L PLATE

X	JOURS	DATES	SIGNATURE DU RESPONSABLE AC NAMUR
	SAMEDI - ZATERDAG - SATURDAY	12-08-17	
	DIMANCHE - ZONDAG - SUNDAY	13-08-17	

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement particulier du RS CONDRUZIEN 2017 en matière des reconnaissances du parcours.

Je m'engage à signaler tout changement de véhicule de reconnaissances au secrétariat qui me délivrera un nouveau passeport adapté.

Ik ondergetekende, verlaar het reglement van de RS CONDRUZIEN 2017 te hebben gelezen en alle voorschriften betreffende de erkenningen te respecteren. Ik verbind mij om elke verandering van erkenningsvoertuig aan het veiligheidssecretariaat te melden. Ditz al mij een aangepaste pas geven.

Pendant les reconnaissances, l'autocollant avec le numéro de départ doit être obligatoirement placé à droite en haut du pare-brise.  
Tijdens de verkenningen moet de sticker met startnummer in de rechterbovenhoek van de voorruit geplaatst worden.  
During the reconnaissances the sticker with the entry number must be placed at the top right of the front window.

Fait à Namur, le

Nom et signature du responsable DU RALLYE

Non valable sans le cachet du CLUB



**Club organisateur : AUTOMOBILE CLUB NAMUR**  
**Epreuve : R.S. CONDROZIEN**      **Date : 13 / 08 / 2017**

N°

Bulletin d'inscription à renvoyer du **03/07/2017** au **08/08/17** (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)  
à **AUTOMOBILE CLUB NAMUR – AVENUE JEAN MATERNE 150/02 – 5100 JAMBES/NAMUR**

\* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION

Engagement reçu *	Paiement reçu *	BANQUE CAISSE	DIVISION	CLASSE	N° ORDRE INSCRIPTION
Le ..... / ..... / 2017	Le ..... / ..... / 2017				

**PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)**

Je, soussigné, (pilote)

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... Homme / Femme  
 Homme  Femme

Né(e) le : ..... Adresse : ..... N°:.....

Code postal : ..... Localité : .....

**Accepte**  **n'accepte pas** d'être plac(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°.Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

ASAF	VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV							
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

**COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)**

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... Homme / Femme  
 Homme  Femme

Né(e) le : ..... Adresse : ..... N°:.....

Code postal : ..... Localité : .....

Si nous devons vous contacter : N°.Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

ASAF	VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV							
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

**VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)**

<b>MARQUE :</b>	<b>TYPE :</b>	<b>PLAQUE</b>
<b>ANNEE</b>	<b>CHASSIS</b>	<b>CYLINDREE</b>
<b>COMPAGNIE D'ASSURANCE</b>		<b>POLICE N°</b>

Division	.....	Division 1	Classe 1	Min. A4	Classe 2	Min. A4	Classe 3		Min. A3
			(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 6	Min. A3	Classe 7
Classe	.....	Division 2	Classe 4	Min. A4	Classe 5	Min. A4	(+ de 1600 à 2000 cc)		Min. A3
			(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 10	Min. A3	Classe 11
Division PH / classic - Division PH : S/R		Division 3	Classe 8	Min. A4	Classe 9	Min. A3	(+ de 1600 à 2000 cc)		Min. A3
			(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 14	Min. A3	Classe 15
		Division 4	Classe 12	Min. A3	Classe 13		Min. A3	(+ de 2000 cc)	
			(0 à 1600 cc)		(+ de 1600- 2000 cc)			Classe 18	Min. A4
			Classe 16	Min. A4	Classe 17	Min. A4	(+ de 2000 cc)		Min. A3
			(+ de 1300 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)				(Toutes cylindrées)

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : **"Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance"**.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme avec les dernières réglementations ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure de taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... Le ...../...../... [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

**BEOBANK : BE93.1096.6734.3467 (CTBKBE)**





# RALLYE SPRINT CONDROUZIEN HAVER SIN

**EPREUVE : RALLYE SPRINT CONDROUZIEN**

**Date : 13 / 08 / 2017**

N°:

## VERIFICATIONS

**Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.**

### PILOTE \* (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :			
Si pseudonyme : « ..... »													
Province :	<b>ASAF</b>					<b>VAS</b>					N° Licence	Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....

### COPILOTE \* (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :			
Si pseudonyme : « ..... »													
Province :	<b>ASAF</b>					<b>VAS</b>					N° Licence	Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....

### VOITURE \* (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

<b>Marque - Type</b>	<b>N° Plaque</b>	<b>N° de châssis</b>	<b>Cylindrée</b>	<b>Division</b>	<b>Classe</b>
.....	.....	.....	.....CC	.....	.....
<b>COMPAGNIE D'ASSURANCE</b>		<b>POLICE N°</b>			

### RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

<b>Pare-brise feuilleté</b>	<b>Numéros de portières / capot avant</b>
<b>Documents de bord</b>	<b>Eclairage</b>
<b>Canalisations d'essence</b>	<b>Réservoir à essence</b>
<b>Arceau de sécurité</b>	<b>Tôle pare-feu avant/arrière</b>
<b>Ceintures de sécurité / Harnais</b>	<b>Batterie</b>
<b>Extincteur</b>	<b>Appui tête</b>
<b>Fixations dans l'habitacle</b>	<b>Publicité sur les vitres</b>
<b>Casque / HANS</b>	<b>Rétroviseurs EXT / INT</b>
<b>Ornement extérieur</b>	<b>Echappement</b>
<b>Protections des tuyauteries</b>	<b>Poids</b>
<b>Elargisseurs de voies</b>	<b>Pneumatiques</b>
<b>Fixation des roues</b>	<b>Fonctionnement des freins</b>
<b>Vêtements (Combinaison)</b>	<b>Autocollants ASAF</b>
<b>Anneaux de remorquage</b>	<b>Passeport ASAF PH N°</b>
<b>Conformité de classe</b>	<b>Conformité de division</b>
<b>Divers</b>	<b>EN ORDRE</b> <input type="checkbox"/>
	<b>NON CONFORME</b> <input type="checkbox"/>

### SECRETARIAT

### COMMISSAIRE TECHNIQUE

<b>Visa des vérifications administratives</b>	<b>NOM :</b>  <b>CACHET :</b>  <b>LICENCE :</b>
---	---

(\*) A COMPLETER IMPERATIVEMENT PAR LE CONCURRENT AVANT LE RENVOI DU DOCUMENT

*Passage aux VT, le dimanche matin : dérogation préalable à obtenir de l'organisateur  
Merci de joindre votre palmares*







N°



Epreuve :

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**

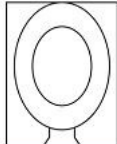
**Copies de vos licences "sportives 2017"**

VAS face "ANNEE"

ASAF-VAS-RACB face "PHOTO"

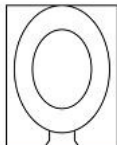
Pilote :

<u>VERSO</u>	<b>2017</b>
VAS: OUI - JA	
ASAF & RACB: SANS OBJET	

PILOTE	
Prov <b>0000</b>	Type Validité : <b>2017</b>
	Nom : Né(e) le : Club : Remarque(s) : Sexe :

Copilote :

<u>VERSO</u>	<b>2017</b>
VAS: OUI - JA	
ASAF & RACB: SANS OBJET	

PILOTE	
Prov <b>0000</b>	Type Validité : <b>2017</b>
	Nom : Né(e) le : Club : Remarque(s) : Sexe :

Merci de préparer les documents requis par une participation dans la discipline concernée, avant de vous présenter aux "Vérifications Administratives".

Nous vous souhaitons un agréable week-end



# RALLYESPRINT CONDROUZIE HAVERSIN



AUTOMOBILE CLUB NAMUR  
a.s.b.l.

Avenue Jean Materne 150/2 - B5100 Jambes

Tél : 00 32 (0)81 308 506

Fax : 00 32 (0)81 312 132

rallye.condruzien@ac-namur.be

[www.automobileclubnamur.be](http://www.automobileclubnamur.be)

## **DECLARATION DE FORFAIT** : uniquement par mail ([rallye.condruzien@ac-namur.be](mailto:rallye.condruzien@ac-namur.be))

Le soussigné, responsable de l'équipage et de la voiture déclare forfait et ne peut se présenter au départ du RS CONDROUZIE, les 12 ET 13 AOUT 2017

PILOTE				<b>NUMERO</b>
CO - PILOTE				
VOITURE				
DIVISION		CLASSES		

### **A REMPLIR OBLIGATOIREMENT**

MONTANT DE VOTRE PAIEMENT			
DATE DE VOTRE PAIEMENT			
PAIEMENT EFFECTUE VIA	VOTRE COMPTE		PAR CAISSE
N°COMPTE DU REMBOURSEMENT			
BANQUE			
COMPTE IBAN			
COMPTE BIC			

### **REMBOURSEMENTS : voir règlement sportif général (art : 9.3 - 9.4 – 9.5 – 9.6)**

100 %	DECLARATION ECRITE AVANT LE 08/08/2017 = (art : 9.2 / 9.3-a)
80 %	DECLARATION ECRITE AVANT LE 10/08/2017 = (art : 9.3-b)
50 %	DECLARATION ECRITE APRES LE 10/08/2017 = (art : 9.5)
0 %	DECLARATION ECRITE APRES LA LISTE DES QUALIFIES AU DEPART

#### **CE DOCUMENT : DE DÉCLARATION DE FORFAIT :**

Il doit être adressé le jour même de votre forfait avec la mention de votre forfait et par écrit uniquement à l'adresse mail suivante ([rallye.condruzien@ac-namur.be](mailto:rallye.condruzien@ac-namur.be))

#### **CE DOCUMENT : DEMANDE DE REMBOURSEMENT :**

Il doit être adressé par écrit à l'organisation avant le **10/08/2017** uniquement par mail.

**NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE**

**SIGNATURE**

**DATE DE LA DÉCLARATION**